

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1226/SG/CG approuvant l'état de recettes et de dépenses d'Electricité de Djibouti pour l'année 1967(1er modification)

n° 1226/SG/CG

Ministère
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Date de publication
7 août 1968

Numéro JO
n° 16 du 25/08/1968

Date du numéro
25 août 1968

TEXTE INTÉGRAL

Est approuvée la délibération n° 203 du 5 juillet 1968 du Conseil d'administration d'«Electricité de Djibouti» approuvant le premier modi catif au budget 1968 d'«Electricité de Djiboutie . Ces modifications n'affectent pas le montant total du budget qui reste fixé à la somme de 747.708.000 francs Djibouti (sent cent quarante-sept, millions sept cent huit mille FD).